

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
27 MAI 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Demande de participation
au dispositif « restauration
des patrimoines historiques
2020-2023 » du Conseil
Départemental des
Yvelines au titre de l'année
2021**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 28 mai 2021
par voie d'affichage
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 28 mai 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 mai 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 mai deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Monsieur PERICARD
Monsieur JEAN-BAPTISTE à Monsieur RICHARD

Secrétaire de séance :

Madame LESUEUR

N° DE DOSSIER : 21 C 05

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF « RESTAURATION DES PATRIMOINES HISTORIQUES 2020-2023 » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DE L'ANNEE 2021

RAPPORTEUR : Monsieur BASSINE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal a voté le 19 décembre 2019 la participation de la Ville au dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 » du Conseil Départemental des Yvelines.

Ce dispositif destiné aux communes concerne, pour son volet patrimoine documentaire, la restauration de documents d'archives et éventuellement leur numérisation à l'issue de la restauration.

La Ville a déjà bénéficié du précédent dispositif et a ainsi pu restaurer de nombreux documents depuis 2017.

Pour rappel, l'aide départementale prend la forme d'un fonds de concours de 65 % de la dépense TTC.

Le reste à charge pour la Ville est plafonné à 2500 € / an.

Les Archives municipales ont ainsi fait restaurer en 2020 :

- Le recensement de population de 1802
- Le registre des baptêmes, mariages et sépultures de 1674
- Un procès-verbal de 1664
- Cinq plans du XIX^e siècle
- Les lettres patentes de Louis XIV conférant aux habitants de Saint-Germain-en-Laye différents droits d'usage et de pâture en forêt (1662) : liasse de 22 parchemins scellés du grand sceau de Louis XIV.

La participation du Conseil Départemental des Yvelines s'est élevée à 3207,63 € et celle de la Ville à 1727,18 €.

Au titre de l'année 2021, la restauration des documents d'archives suivants est proposée :

- Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Germain 1550-1557 (contenant l'acte de baptême de la princesse Marguerite de Valois, future Reine Margot)
- Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Léger 1687-1707
- Tables décennales 1873-1882
- Registre des délibérations de la commune de Fourqueux 1897-1910
- 15 plans du XIX^e siècle.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

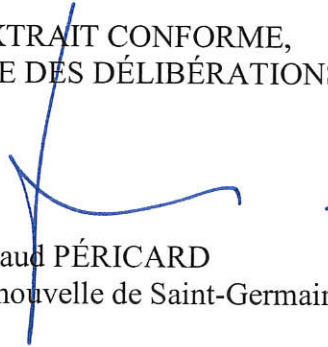
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la restauration de documents d'archives dans le cadre du dispositif « Restauration des patrimoines historiques » du Conseil Départemental des Yvelines au titre de l'année 2021 et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye